

## CONCOURS

« Un moment de détente au Spa Bota Bota »

### RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

#### 1. DURÉE DU CONCOURS

Journal Métro et le Spa Bota Bota organisent du 5 avril 2023 au 30 mars 2024 à 23h59 un jeu-concours.

#### 2. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse à toute personne qui :

- a) réside à Montréal;
- b) est âgée de 18 ans ou plus au moment du concours. Métro Média pourra, à son entière discrétion, exiger une preuve d'identité, de résidence et d'âge d'un participant. Le refus de fournir la preuve demandée entraînera automatiquement la disqualification du participant.

**Est exclue** toute personne ayant un lien familial avec un/des employés/actionnaires de Métro Média ou du Spa Bota Bota. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraînera automatiquement sa disqualification du concours.

#### 3. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer, aucun achat n'est requis. Vous devez remplir le formulaire disponible sur le site de Journal Métro ([journalmetro.com/concours](http://journalmetro.com/concours)) et remplir tous les champs obligatoires.

Limite d'une participation par personne, par adresse courriel et par jour.

Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou de manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification.

Aucune participation ne sera acceptée après l'échéance, peu importe la raison. Les participations reçues après l'échéance fixée seront rejetées.

#### 4. LE PRIX

Une Carte d'embarquement promotionnelle - Forfait Dérive (13 cartes d'embarquement sont mises en jeu sur toute la période du concours) d'une valeur de 390 \$ chacune. À noter

que pour utiliser son prix, le gagnant devra effectuer une réservation par téléphone au préalable.

Valeur totale du prix : 5070 \$

Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra être retourné ou substitué à un autre prix. Ce prix n'est pas transférable à une autre personne.

**Le tirage au sort aura lieu dans les bureaux de Métro Média aux dates suivantes, à 14h, pour chacune des 13 cartes.**

- Mardi 25 avril 2023
- Jeudi 25 mai 2023
- Lundi 26 juin 2023
- Mardi 25 juillet 2023
- Vendredi 25 août 2023
- Lundi 25 septembre 2023
- Mercredi 25 octobre 2023
- Lundi 27 novembre 2023
- Vendredi 22 décembre 2023
- Jeudi 25 janvier 2024
- Lundi 26 février 2024
- Lundi 25 mars 2024
- Jeudi 25 avril 2024

## **5. GAGNANTS**

Les gagnants seront choisis de façon aléatoire. Ils seront mis au courant par courriel. Pour être déclarés gagnants, les participants sélectionnés lors du tirage au sort devront :

- a) répondre au message envoyé par courriel de la part de Métro Média dans les 2 jours ouvrables suivant la sélection de leur inscription;
- b) signer le formulaire de déclaration d'acceptation du prix tel que décrit au présent règlement;
- c) fournir une preuve de résidence;
- d) à la réception du formulaire d'acceptation du prix signé par les participants sélectionnés, Métro Média communiquera avec les gagnants afin de les informer de la procédure pour récupérer leur prix.

En participant à ce concours, vous consentez à ce que votre nom, le nom de votre ville et province de résidence, votre image et vos déclarations soient communiqués et utilisés sans compensation par Métro Média à des fins de promotion ou autres, en lien avec le concours.